



CONTENUS

Pour des politiques culturelles source de croissance économique dans la CARICOM	1
ASEAN/Chine/Japon : un accord de coopération dans le domaine de l'information.....	2
Musique, Internet et diversité culturelle : la fracture numérique persiste.....	2
Actualités.....	4
Rapport mondial sur la diversité culturelle, rendez-vous à Barcelone en septembre	4
Télévision sans frontières, la nouvelle directive fera avancer le cinéma.....	4

[Notre analyse] Les politiques culturelles, telles que permises par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, ne visent pas simplement la protection d'un patrimoine menacé par les mesures de libéralisation commerciale. Comme cela pourrait être le cas dans la région des Caraïbes, ces politiques peuvent agir comme un puissant vecteur de croissance économique fondée sur la production et l'exportation de produits et services issus des industries culturelles locales. Or, pour soutenir un tel cycle de développement, les États doivent adopter les mesures requises, à la fois légales et financières, afin de favoriser l'innovation et les moyens de communication et de diffusion. Les pays du sud-Est asiatique (ASEAN) ont d'ailleurs très bien compris la dynamique puisqu'ils semblent vouloir s'orienter vers un renforcement de leur processus d'intégration régionale dans le domaine de l'information et des communications. Le cas du continent africain est à ce titre très révélateur des entraves qui limitent le développement économique des industries culturelles locales. Si la richesse et la vigueur de la production culturelle africaine sont indéniables, notamment dans le domaine musical, la faible implantation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, et surtout leur accessibilité très limitée, liée à une infrastructure de diffusion trop dépendante des grands monopoles européens et nord-américains, ne permettent pas leur essor.

Pour des politiques culturelles source de croissance économique dans la CARICOM

À l'occasion de la rencontre de Ste Lucie du mois de mai dernier entre le Mécanisme régional de négociation des Caraïbes (CRNM) et le Conseil pour le développement économique et commercial (COTED), les pays de la Communauté du bassin des Caraïbes (CARICOM) ont mesuré leur retard dans le développement des nouvelles technologies digitales et des industries culturelles innovantes. À une époque où les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sont en plein essor et que s'opère une profonde restructuration des médias comme Internet, les pays de la région insistent sur la nécessité de rénover leur infrastructure de communication qui est inadéquate technologiquement et dont les coûts d'utilisation sont trop élevés.

« Il n'y a toujours pas de politique régionale bien définie en matière de NTIC et de télécommunication qui pourrait maximiser les opportunités technologiques pour les secteurs innovants » affirmait à cette occasion Ramesh Chaitoo, directeur du service commercial du CRNM. Il soulignait que la région n'avait pas encore conçu des programmes encourageants ou de mesures financières incitatives ciblés sur le secteur des télécommunications, en dépit de la croissance mondiale des médias tels que la radiodiffusion par câble ou encore Internet. Cela a pour conséquence, selon lui, de limiter le plein respect des droits de propriété intellectuelle et de favoriser le développement du piratage dans la région.

Les experts des industries culturelles ainsi que les spécialistes du commerce des services ont par ailleurs souligné l'importance pour les gouvernements de la zone CARICOM de réfléchir à la question de l'articulation entre commerce et culture, notamment du fait que la région est inondée par les produits et services culturels étrangers et que la part de contenu local dans les médias est infime. « Jusqu'à présent, le CARICOM n'a pas défini d'approche collective spécifique sur cette question de la culture dans les politiques et les négociations commerciales. Or, les pays de la région doivent reconnaître le potentiel de développement des industries culturelles et s'assurer qu'il y a un équilibre approprié entre les politiques relatives à la protection des cultures et celles dédiées à la promotion de l'ouverture des marchés ».

Ramesh Chaitoo remarque que la région des Caraïbes est très riche culturellement, et que cette diversité culturelle ne se limite pas au folklore, à l'artisanat, aux carnivals et aux festivals de musique. Elle se retrouve aussi dans de multiples genres musicaux comme le reggae, la soca, le dancehall et le chutney. Or tous ces produits et services culturels caribéens sont tout à fait commercialisables et exportables et



peuvent permettre aux industries culturelles de la région de devenir un secteur significatif avec une valeur économique substantielle qui puisse favoriser l'augmentation des exportations.

Selon des recherches récentes, l'industrie de la musique jamaïcaine emploie environ 15 000 personnes et compte pour 15% à 20% des ventes mondiales de musique reggae (un marché annuel de 300 millions de dollars). Cependant, malgré le fort potentiel de croissance des industries culturelles de la région ainsi que l'impact attendu des mesures gouvernementales en ce domaine, les politiques mises en œuvre par les gouvernements de la région, que ce soit au niveau national ou régional, ont été trop lentes pour répondre adéquatement à la réalité d'un marché devenu global ainsi qu'aux besoins des secteurs innovants.

La Communauté du bassin des Caraïbes (CARICOM) est actuellement composée de 15 membres : Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, Belize, la Dominique, la Grenade, la Guyane, Haïti (qui n'est pas encore tout à fait membre), la Jamaïque, Montserrat, Saint Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago et le Suriname. Depuis avril 1997, la CARICOM s'est employée, par le biais du CRNM, à coordonner l'information et les efforts s'inscrivant dans le cadre des négociations commerciales, y compris au sein de l'OMC. Le CRNM s'emploie à mettre en place un cadre solide pour la coordination et la gestion des ressources de la région en matière de négociations, à aider les États membres à arrêter leur position nationale, à coordonner la formulation de stratégies unifiées pour la région ainsi qu'à engager et à mener des négociations, si besoin est.

Source : Ricky Jordan, « Creative sector falling behind », *Nationnews* (Barbades), 23 mai 2007.

ASEAN/Chine/Japon : un accord de coopération dans le domaine de l'information

L'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN), la Chine et le Japon ont accepté d'approfondir et d'étendre la coopération dans le domaine des médias et de l'information. Cette déclaration a été publiée après les réunions de consultations séparées des ministres de l'Information de l'ASEAN et de la Chine, d'une part, et de l'ASEAN et du Japon, d'autre part, lors de la 9^{ème} Conférence des ministres de l'ASEAN en charge de l'Information (AMRI), à Jakarta à la fin du mois de mai. Lors de cette conférence, le vice-ministre vietnamien de la Culture et de l'Information, Dô Quy Doan, a déclaré que dans la conjoncture de mondialisation et de développement vigoureux des technologies de l'information, la coopération dans ce domaine entre membres de l'ASEAN s'avérait plus importante pour atteindre l'objectif de rendre stable, prospère et dynamique la communauté aséanienne dans sa diversité de cultures.

La déclaration indique que l'ASEAN et la Chine se sont mises d'accord pour approfondir leur coopération dans le domaine de l'information et des médias suivant le plan de travail 2006-2010 mettant l'accent sur le développement des ressources humaines, les échanges de films et de programmes télévisés et la mise en place de réseaux de médias et d'information ASEAN-Chine. L'ASEAN et la Chine ont également exploré la possibilité de développer un programme de renforcement des capacités dans les zones rurales au moyen de la coopération dans le domaine de l'information et des médias. L'ASEAN et le Japon se sont entendus pour étendre la coopération future dans les domaines du développement des contenus médiatiques, de la digitalisation des programmes et des systèmes de programmes d'urgence.

Ces dernières années, la Chine et l'ASEAN ont effectué des échanges fréquents dans les domaines de l'éducation, du transport, de l'énergie, de la culture et des soins médicaux. La Chine a pris l'initiative des négociations en vue de lancer 11 zones de libre-échange impliquant 28 pays et régions. La zone de libre-échange Chine-ASEAN, qui devrait être complète d'ici 2010 et deviendrait la troisième plus grande zone de ce genre dans le monde après celle de l'Union Européenne et celle de l'Amérique du Nord, comprend aujourd'hui Brunei, le Cambodge, la Chine, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Vietnam.

Sources: *Vietnam News Agency* (24 mai 2007) et Agence de presse *Xinhua* (25 mai 2007).

Musique, Internet et diversité culturelle : la fracture numérique persiste

Si Internet contribue à dynamiser la création musicale, les artistes qui parviennent à percer grâce à Internet sont plus souvent anglo-saxons, suédois, américains qu'africains. La fracture numérique, l'influence des distributeurs du Nord dans les réseaux de diffusion libres, le rôle ou l'absence de l'État, tout cela fait que le concept de diversité culturelle n'a pas le même sens partout.



François Mauger est disquaire et directeur de *Lusafrika*, un label de musique africaine à Paris. Pour lui, la diversité que permet Internet est sélective. «Pour un petit artiste africain, l'outil *Myspace* n'assure pas vraiment une plus grande visibilité. Il n'est pas soutenu par un réseau local, ni par une structure commerciale solide». Internet met en valeur certaines cultures plutôt que d'autres, pour des raisons économiques surtout. «Les labels africains sont mal organisés et ils n'en ont pas les moyens». Là-bas, Internet n'est pas une solution de diffusion peu coûteuse, c'est un investissement. «La bande passante est très réduite. Un site comme *Myspace* est très difficile à utiliser pour les artistes parce qu'il faut beaucoup plus de puissance pour mettre ses produits en ligne que pour en télécharger», explique-t-il. Le marché de la musique n'est pas rentable en Afrique. «Au Congo, un grand chanteur comme Koffi Olomidé donne des concerts à 2,5 francs la place. C'est en vendant à la diaspora ici qu'il vit». Pour percer et être rentable, il faut souvent être soutenu par une structure ou un artiste du Nord. Pour François Mauger, Internet n'est pas la solution miracle pour lutter contre la concentration de l'industrie de la culture. Le rôle des États est, selon lui, indispensable.

Cécile Rata est Française et travaille pour le label *Afrikafête*, qui produit des artistes sénégalais et cherche à promouvoir les jeunes talents. Depuis cinq ans, elle fait la navette entre Marseille et Dakar. Lorsqu'on lui parle du rôle d'Internet dans la promotion de ses artistes, elle est d'abord enthousiaste. «Internet c'est un moyen de promouvoir une vraie égalité entre un artiste du Nord et du Sud. 80% des musiciens que nous produisons ne dépassent pas les frontières du pays. Nous avons signé des contrats avec Radio France International notamment, qui rendent certains accessibles en ligne». Elle explique qu'au Sénégal le réseau est de plus en plus performant. Si les gens n'ont pas de connexion chez eux, il y a beaucoup de cyber-cafés. Ça n'est pas le cas dans tous les pays africains. L'Afrique centrale, notamment, est très mal connectée. Mais ce qui fait défaut partout, c'est la notion de propriété culturelle. «Au Sénégal, il n'y a pas de loi qui protège les droits d'auteurs, explique la jeune femme. C'est dans la culture de considérer que la musique appartient à tout le monde. En plus, les gens n'ont pas de carte de crédit, alors ils ne peuvent pas acheter de musique en ligne. La solution qui s'impose, c'est le téléchargement illégal et ça tue le marché». En ce moment, elle travaille avec le Bureau pour les droits d'auteurs sénégalais et cinq autres pays : la Guinée, le Burkina Faso, le Mali, la Côte d'Ivoire et le Bénin, en partenariat avec la Banque mondiale pour mettre en place une loi d'ici fin 2007.

Paradoxalement, le Sénégal est signataire de la Convention sur la diversité culturelle, réalisée sous l'égide de l'UNESCO, entrée en vigueur en mars dernier. Le Cameroun, le Burkina Faso, Djibouti, le Mali, le Togo ou encore la Namibie y ont aussi adhéré. «Il y a l'influence de la France, explique Cécile Rata. Le concept de diversité culturelle est à la mode. Mais il faut bien se rendre compte que ça n'a rien à voir, selon que l'on est en France ou au Sénégal». Le but de cette Convention est de permettre à chaque pays de mener une politique de soutien de son industrie culturelle, même si les mesures prises sont contraires aux règles du libre-échange imposées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le Canada et la France ont été les plus actifs dans sa mise en œuvre. Dans ces deux pays, les systèmes de subventions à l'industrie culturelle sont ancrés dans l'esprit des dirigeants. Mais dans les pays africains, ou encore au Bélarus ou en Chine, qui a annoncé qu'elle allait ratifier le traité, tout est à faire. «La Convention prévoit un fonds pour la diversité culturelle qui aiderait le développement des politiques culturelles dans les pays les moins avancés en la matière», explique Jean-Luc Pilon, chercheur à la Coalition québécoise pour la diversité culturelle, qui regroupe les associations d'artistes au sein d'une trentaine de pays. Mais la contribution n'est pas obligatoire. Pour l'instant seule l'Inde a fait une promesse chiffrée au moment de son adhésion. Le principe de base de la Convention est admis par tous, mais dans sa forme, les intérêts ne sont pas les mêmes. «Lors de la première Conférence des parties, un comité inter-gouvernemental sera élu qui va décider des mécanismes de la Convention. On doit respecter la répartition géographique. Mais tout le monde va faire valoir son point de vue. Pour les pays africains notamment, la question du fonds est très importante», explique-t-il.

Pour ces pays, la Convention est pour l'instant une sorte d'outil préventif. «C'est un moyen de garantir qu'ils ne prennent pas des engagements qui les empêchent de mener à l'avenir des politiques culturelles», souligne le chercheur. C'est à long terme qu'il faut mesurer les effets de cette adhésion.

Source : Anne de Malleray, «La diversité culturelle au Nord et au Sud : deux poids, deux mesures», *Agence de Presse étudiante Mondiale*, 13 mai 2007. (www.apetudiante.info)



ACTUALITÉS

Rapport mondial sur la diversité culturelle, rendez-vous à Barcelone en septembre

La ville de Barcelone accueillera en septembre prochain une réunion au niveau des experts pour la préparation du prochain Rapport mondial de l'UNESCO sur la diversité culturelle, qui sera publié en mai 2008. Une trentaine d'experts plancheront sur la préparation de ce rapport qui sera présenté devant la prochaine Assemblée générale de l'UNESCO. Un comité consultatif d'experts s'est réuni en septembre dernier à Paris dans le cadre de la préparation du prochain Rapport. Ce comité, composé d'experts de toutes les régions, éminents spécialistes en matière d'anthropologie, de sciences sociales, de la communication et de l'éducation, doit assurer à ce deuxième Rapport mondial une approche qui couvre l'ensemble des différents aspects de la diversité culturelle. Les thèmes retenus pour ce second rapport sont "Promouvoir la féconde diversité des cultures" et "Faciliter la libre circulation des idées par le mot et par l'image".

Le premier Rapport mondial intitulé "Vers les sociétés du savoir", publié en 2005, a été le premier d'une nouvelle série, suite à la décision en 2001 du Conseil exécutif de l'UNESCO de privilégier une nouvelle méthodologie pour la préparation et le choix des thèmes des rapports mondiaux. Cette nouvelle approche doit permettre aux rapports mondiaux de l'Unesco de jouer dans tous les domaines de compétence de l'Organisation, un "rôle-clé" de "laboratoire d'idées". A partir d'analyses, d'échanges de bonnes pratiques, chaque rapport, assorti de recommandations concrètes, doit permettre l'élaboration de nouvelles politiques adaptées aux besoins réels et répondant aux impératifs éthiques, culturels, éducatifs et de développement durable.

Source : *Le Matin* (Maroc), 25 mai 2007. (www.lematin.ma)

Télévision sans frontières, la nouvelle directive fera avancer le cinéma

La directive européenne adoptée fin mai à Bruxelles pose les bases pour que les industries créatrices de contenu, dont le cinéma, puissent avancer, a estimé la commissaire européenne à la Société de l'information, Viviane Reding, dans le cadre de la 5e Journée de l'Europe organisée par le Festival de Cannes.

«La nouvelle directive pose les bases pour que nos industries créatrices de contenu puissent avancer et trouver des solutions positives avec les nouvelles technologies», a déclaré Mme Reding à la presse. La nouvelle directive *Télévision sans frontières* remplace celle qui, depuis 1989, régit la diffusion des programmes dans l'Union européenne (diversité culturelle, protection des mineurs, publicité, etc.). Elle adapte ce cadre réglementaire aux nouvelles technologies (vidéo sur Internet ou sur téléphone mobile, à la demande, etc.) pour garantir une concurrence équitable entre opérateurs, par exemple en appliquant les mesures de promotion des oeuvres européennes dans les catalogues de vidéo à la demande sur Internet.

L'apport des nouvelles plates-formes de diffusion est «positif, permettant de relancer la production de courts métrages, d'inciter à la numérisation et à l'exploitation des catalogues de films et ainsi à la redécouverte du patrimoine», a précisé Viviane Reding. Elle s'est félicitée de la progression de la part du cinéma européen en Europe : 25 % en 2005 contre 28% aujourd'hui.

Source: *Le Matin* (Maroc), 26 mai 2007. (www.lematin.ma)

Accords bilatéraux et diversité culturelle

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre Études internationales et Mondialisation pour l'Organisation internationale de la Francophonie.

Direction scientifique : Gilbert Gagné

Recherche et rédaction : Raphaël Canet

Pour nous joindre : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - ceim@uqam.ca



Les opinions exprimées et les arguments avancés dans ce bulletin demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre Études internationales et Mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie.